



---

# ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

---

DEUXIÈME SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

**de l'Assemblée**

**Le mardi 22 février 2022 — N° 33**

**Président de l'Assemblée nationale :  
M. François Paradis**

---



La séance est ouverte à 10 heures.

---

## AFFAIRES DU JOUR

Moment de recueillement

### Projets de loi du gouvernement

#### *Prise en considération de rapports de commissions*

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des finances publiques qui a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 17, Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 25 mars 2021 et modifiant d'autres dispositions.

Après débat, la motion est mise aux voix; à 10 h 35, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux pour une durée maximale de 10 minutes afin permettre la tenue d'un vote enregistré, conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 1<sup>er</sup> février 2022.

---

Les travaux reprennent à 10 h 41.

---

Un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

**22 février 2022**

---

Le rapport est adopté par le vote suivant :

(Vote n° **244** en annexe)

Pour : **72** Contre : **43** Abstention : **0**

À 10 h 42, à la demande de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, M. Picard, premier vice-président, suspend les travaux jusqu'à 13 h 40.

---

Les travaux reprennent à 13 h 40.

---

## **AFFAIRES COURANTES**

### **Déclarations de députés**

Mme Lecours (Lotbinière-Frontenac) fait une déclaration afin de souligner le 150<sup>e</sup> anniversaire de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Beaurivage.

---

M. Polo (Laval-des-Rapides) fait une déclaration afin d'appuyer les revendications de la Corporation de développement communautaire de Laval en matière de financement.

---

**22 février 2022**

---

Mme Rouleau (Pointe-aux-Trembles) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Gisèle Pomerleau, fondatrice du Centre des femmes de Montréal-Est—Pointe-aux-Trembles.

---

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis) fait une déclaration afin de souligner le 175<sup>e</sup> anniversaire de la Congrégation Shaar Hashomayim.

---

Mme Lavallée (Repentigny) fait une déclaration afin de rendre hommage à M. Richard Chrétien, lauréat du prix Guy-Chartrand.

---

Mme Perry Mélançon (Gaspé) fait une déclaration afin de souligner le travail des bénévoles des associations sportives.

---

Mme Guilbault (Louis-Hébert) fait une déclaration dans le cadre de la Journée mondiale du scoutisme afin de rendre hommage aux groupes scouts de la circonscription de Louis-Hébert.

---

Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda–Témiscamingue) fait une déclaration afin de souligner le parcours de M. Simon Turcotte dans sa lutte contre le cancer.

---

M. Reid (Beauharnois) fait une déclaration afin de féliciter Mme Mélodie Daoust, hockeyeuse, médaillée d'or aux Jeux olympiques de Beijing.

---

**22 février 2022**

---

Mme Montpetit (Maurice-Richard) fait une déclaration afin de souligner le travail des employés et des bénévoles du Service de nutrition et d'action communautaire.

À 13 h 52, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 14 h 02.

Moment de recueillement

### **Dépôts de documents**

M. Dubé, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Les Comptes de la santé 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022.  
(Dépôt n° 282-20220222)

Mme Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, dépose :

Un addenda à l'Entente Canada-Québec sur le logement concernant l'utilisation de l'Allocation canadienne pour le logement pour bonifier le programme Allocation-logement Québec;  
(Dépôt n° 283-20220222)

La seconde Entente Canada-Québec concernant l'Initiative pour la création rapide de logements.  
(Dépôt n° 284-20220222)

**22 février 2022**

---

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, dépose :

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 1<sup>er</sup> décembre 2021 par M. Roy (Bonaventure) concernant la création d'un permis spécial pour la circulation sur les artères municipales avec un quadriporteur muni d'un habitacle;  
(Dépôt n° 285-20220222)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 2 décembre 2021 par Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) concernant le rétablissement de l'équité entre les distilleries et les autres producteurs d'alcool;  
(Dépôt n° 286-20220222)

La réponse du gouvernement aux pétitions déposées les 3 et 9 décembre 2021 par M. Caron (Portneuf) concernant la construction d'une école secondaire à Pont-Rouge;  
(Dépôt n° 287-20220222)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 10 décembre 2021 par M. Birnbaum (D'Arcy-McGee) concernant la protection du droit d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise;  
(Dépôt n° 288-20220222)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 3 février 2022 par M. Bérubé (Matane-Matapédia) concernant le maintien de la propriété de la maison Chevalier par l'État québécois;  
(Dépôt n° 289-20220222)

La réponse du gouvernement à la pétition déposée le 3 février 2022 par Mme Lessard-Therrien (Rouyn-Noranda-Témiscamingue) concernant la suspension des autorisations accordées au projet de construction de trois porcheries à Saint-Adelphe d'ici l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement du BAPE.  
(Dépôt n° 290-20220222)

**22 février 2022**

---

M. le président dépose :

La copie du préavis de la motion proposée par M. Derraji (Nelligan) qui sera inscrite au *Feuilleton et préavis* du mercredi 23 février 2022, sous la rubrique « Affaires inscrites par les députés de l'opposition ».

(Dépôt n° 291-20220222)

### **Dépôts de rapports de commissions**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 61 et 174 du Règlement, M. le président dépose :

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 15, 16 et 17 février 2022, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 14, Loi visant à assurer la protection des stagiaires en milieu de travail. Le rapport contient des amendements au projet de loi;

(Dépôt n° 292-20220222)

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 16 et 17 février 2022, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 24, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel du Québec afin d'y prévoir le pouvoir d'exiger qu'une personne contrevenante soit liée à un dispositif permettant de savoir où elle se trouve.

(Dépôt n° 293-20220222)

### **Questions et réponses orales**

Il est procédé à la période de questions orales des députés.



22 février 2022

---

### Motions sans préavis

Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), conjointement avec Mme Labrie, leader du deuxième groupe d’opposition, M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion concernant la mise en place d’une aide financière pour les familles qui n’ont pas de place en service de garde; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

M. Fontecilla (Laurier-Dorion), conjointement avec M. Ouellette (Chomedey), présente une motion concernant l’imposition d’un gel temporaire des loyers pour 2022; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

M. Gaudreault (Jonquière), conjointement avec Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), M. Roy (Bonaventure) et M. LeBel (Rimouski), présente une motion demandant que le gouvernement exige d’Hydro-Québec qu’elle renonce à verser une compensation à Énergir; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

---

Du consentement de l’Assemblée pour déroger à l’article 185 du Règlement, M. Boulet, ministre du Travail, de l’Emploi et de la Solidarité sociale, conjointement avec Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), Mme Dorion (Taschereau), M. Ouellet, leader du troisième groupe d’opposition, M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Montpetit (Maurice-Richard), propose :

QUE l’Assemblée nationale prenne acte des actions collectives exercées par les organismes communautaires entre le 21 et le 24 février dans le cadre de la campagne « Engagez-vous pour le communautaire »;

QU’elle reconnaisse l’apport indispensable et le travail essentiel du milieu communautaire pour le maintien du filet social et économique du Québec;

**22 février 2022**

---

QU'elle reconnaisse tout particulièrement l'apport inestimable et les trésors d'ingéniosité du milieu communautaire dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la COVID-19;

QU'elle souligne que les quelque 5 000 organismes communautaires jouent un rôle majeur dans le développement économique et social de même qu'auprès des personnes vulnérables;

QU'elle rappelle que les organismes communautaires attendent un plan d'action gouvernemental depuis 2007 afin de soutenir les actions de leur milieu;

QU'elle prenne acte de leur demande de rehaussement du financement et demande au gouvernement de poursuivre ses efforts de soutien aux organismes communautaires ;

QU'enfin, elle reconnaisse l'autonomie des organismes communautaires dans l'exercice de leur mission.

La motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 1<sup>er</sup> février 2022, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° 245 en annexe)

Pour : **118** Contre : **0** Abstention : **0**

### **Avis touchant les travaux des commissions**

M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 24, Loi modifiant la Loi sur le système correctionnel du Québec afin d'y prévoir le pouvoir d'exiger qu'une personne contrevenante soit liée à un dispositif permettant de savoir où elle se trouve;

22 février 2022

---

- la Commission de la culture et de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 96, Loi sur la langue officielle et commune du Québec, le français;
- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 21, Loi visant principalement à mettre fin à la recherche et à la production d'hydrocarbures ainsi qu'au financement public de ces activités;
- la Commission de la santé et des services sociaux, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 15, Loi modifiant la Loi sur la protection de la jeunesse et d'autres dispositions législatives;
- la Commission des relations avec les citoyens, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 1, Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin d'améliorer l'accessibilité au réseau des services de garde éducatifs à l'enfance et de compléter son développement.

### **Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

M. le président informe l'Assemblée que, le mercredi 23 février 2022, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Derraji (Nelligan).

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que l'état d'urgence sanitaire a été déclaré au Québec le 13 mars 2020 et que depuis ce jour, il a constamment été renouvelé par le gouvernement caquiste;

QU'elle rappelle que l'article 123 de la Loi sur la santé publique prévoit qu'au cours de l'état d'urgence sanitaire, le gouvernement est habilité, sans délai et sans formalité, à faire les dépenses et conclure les contrats qu'il juge nécessaires;

**22 février 2022**

---

QU'elle constate que depuis le 13 mars 2020, le gouvernement a conclu des milliers de contrats en formule « gré à gré » en vertu de ce pouvoir;

QU'elle s'inquiète que l'utilisation d'un tel pouvoir sur une période de temps aussi étendue soustraie des milliards de dollars de fonds publics aux règles usuelles d'adjudication des contrats publics et ouvre la porte à de possibles dérives éthiques;

QU'elle exige du gouvernement caquiste qu'il mette fin dès maintenant à l'état d'urgence sanitaire;

QU'enfin, elle exige du gouvernement le dépôt à l'Assemblée nationale, d'ici le 3 mai 2022, du rapport d'événement prévu à l'article 129 de la Loi sur la santé publique et que la justification de l'ensemble des contrats publics accordés de gré à gré en vertu de l'état d'urgence sanitaire y soit incluse, et que ce rapport soit étudié par la commission compétente de l'Assemblée nationale, et ce, avant la fin de la présente période de travaux parlementaires.

---

## **AFFAIRES DU JOUR**

À 15 h 01, à la demande de M. Jolin-Barrette, leader du gouvernement, M. le président suspend les travaux jusqu'à l'expiration du délai pour recevoir les avis de débats de fin de séance.

---

Les travaux reprennent à 15 h 23.

**22 février 2022**

---

M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 23 février 2022, à 9 h 40.

Après débat, la motion est mise aux voix; conformément à la motion adoptée par l'Assemblée le 1<sup>er</sup> février 2022, un vote selon la procédure de vote enregistré est tenu.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **246** en annexe)

Pour : **72** Contre : **26** Abstention : **10**

---

À 15 h 38, Mme Soucy, deuxième vice-présidente, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 23 février 2022, à 9 h 40.

*Le Président*

**FRANÇOIS PARADIS**

22 février 2022

---

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur le rapport de la Commission des finances publiques :

(Vote n° 244)

POUR - 72

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	LeBel (CAQ)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Champlain)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Les Plaines)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Lecours (CAQ)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Simard (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Legault (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bussière (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chauveau)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Thouin (CAQ)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Chapleau)	Tremblay (CAQ)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Martel (CAQ)	
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

CONTRE - 43

Anglade (PLQ)	Dorion (QS)	Lessard-Therrien (QS)	Richard (PQ)
Arcand (PLQ)	Fontecilla (QS)	Maccarone (PLQ)	Rizqy (PLQ)
Arseneau (PQ)	Fortin (PLQ)	Marissal (QS)	Robitaille (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Massé (QS)	Rotiroti (PLQ)
Benjamin (PLQ)	(Jonquière)	Melançon (PLQ)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	Ghazal (QS)	Ménard (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Hivon (PQ)	Nadeau-Dubois (QS)	St-Pierre (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Ciccone (PLQ)	Labrie (QS)	Ouellet (PQ)	Thériault (PLQ)
David (PLQ)	Leduc (QS)	Perry Mélançon (PQ)	Weil (PLQ)
Derraji (PLQ)	Leitão (PLQ)	Polo (PLQ)	Zanetti (QS)

22 février 2022

---

Sur la motion de M. Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, conjointement avec Mme Maccarone (Westmount–Saint-Louis), Mme Dorion (Taschereau), M. Ouellet, leader du troisième groupe d'opposition, M. Ouellette (Chomedey), M. Roy (Bonaventure), M. LeBel (Rimouski) et Mme Montpetit (Maurice-Richard) :

(Vote n° 245)

**POUR - 118**

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lecours (CAQ)	Provençal (CAQ)
Anglade (PLQ)	Émond (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Reid (CAQ)
Arcand (PLQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lecours (CAQ)	Richard (PQ)
Arseneau (PQ)	Fontecilla (QS)	(Les Plaines)	Rizqy (PLQ)
Asselin (CAQ)	Fortin (PLQ)	Leduc (QS)	Roberge (CAQ)
Bachand (CAQ)	Foster (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Robitaille (PLQ)
Barrette (PLQ)	Gaudreault (PQ)	Legault (CAQ)	Rotiroti (PLQ)
Bélanger (CAQ)	(Jonquière)	Leitão (PLQ)	Rouleau (CAQ)
Benjamin (PLQ)	Ghazal (QS)	Lemay (CAQ)	Rousselle (PLQ)
Bérubé (PQ)	Girard (CAQ)	Lemieux (CAQ)	Roy (IND)
Birnbaum (PLQ)	(Lac-Saint-Jean)	Lessard-Therrien (QS)	(Bonaventure)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Roy (CAQ)
(Prévost)	(Groulx)	(Chauveau)	(Montarville)
Blais (CAQ)	Girault (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Sauvé (PLQ)
(Abitibi-Ouest)	Grondin (CAQ)	(Chapleau)	Schneeberger (CAQ)
Bonnardel (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Maccarone (PLQ)	Simard (CAQ)
Boulet (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Marissal (QS)	Skeete (CAQ)
Boutin (CAQ)	Hébert (CAQ)	Martel (CAQ)	St-Pierre (PLQ)
Bussière (CAQ)	Hivon (PQ)	Massé (QS)	Tanguay (PLQ)
Caire (CAQ)	Isabelle (CAQ)	McCann (CAQ)	Tardif (CAQ)
Campeau (CAQ)	Jacques (CAQ)	Melançon (PLQ)	(Lavolette–Saint-Maurice)
Carmant (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Ménard (PLQ)	Tardif (CAQ)
Caron (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	Montpetit (IND)	(Rivière-du-Loup–Témiscouata)
Charbonneau (PLQ)	Julien (CAQ)	Nadeau-Dubois (QS)	Thériault (PLQ)
Charest (CAQ)	Kelley (PLQ)	Nichols (PLQ)	Thouin (CAQ)
Charette (CAQ)	Labrie (QS)	Ouellet (PQ)	Tremblay (CAQ)
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	Ouellette (IND)	Weil (PLQ)
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Perry Melançon (PQ)	Zanetti (QS)
Ciccone (PLQ)	Laforest (CAQ)	Picard (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Laframboise (CAQ)	(Soulanges)	
Dansereau (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Polo (PLQ)	
David (PLQ)	Lamontagne (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Derraji (PLQ)	Lamothe (CAQ)	Proulx (CAQ)	
Dorion (QS)	Lavallée (CAQ)	(Côte-du-Sud)	
Dubé (CAQ)	LeBel (CAQ)	Proulx (CAQ)	
	(Champlain)	(Berthier)	

22 février 2022

---

Sur la motion de M. Schneeberger, leader adjoint du gouvernement :

(Vote n° 246)

**POUR - 72**

Allaire (CAQ)	Dufour (CAQ)	Lamontagne (CAQ)	Proulx (CAQ)
Asselin (CAQ)	Émond (CAQ)	Lamothe (CAQ)	(Berthier)
Bachand (CAQ)	Fitzgibbon (CAQ)	Lavallée (CAQ)	Provençal (CAQ)
Bélanger (CAQ)	Foster (CAQ)	LeBel (CAQ)	Reid (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Champlain)	Roberge (CAQ)
(Prévost)	(Lac-Saint-Jean)	Lecours (CAQ)	Rouleau (CAQ)
Blais (CAQ)	Girard (CAQ)	(Les Plaines)	Roy (CAQ)
(Abitibi-Ouest)	(Groulx)	Lecours (CAQ)	(Montarville)
Bonnardel (CAQ)	Girault (CAQ)	(Lotbinière-Frontenac)	Schneeberger (CAQ)
Boulet (CAQ)	Grondin (CAQ)	Lefebvre (CAQ)	Simard (CAQ)
Boutin (CAQ)	Guilbault (CAQ)	Legault (CAQ)	Skeete (CAQ)
Bussièrre (CAQ)	Guillemette (CAQ)	Lemay (CAQ)	Tardif (CAQ)
Caire (CAQ)	Hébert (CAQ)	Lemieux (CAQ)	(Lavolette-Saint-Maurice)
Campeau (CAQ)	Isabelle (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Tardif (CAQ)
Carmant (CAQ)	Jacques (CAQ)	(Chauveau)	(Rivière-du-Loup-Témiscouata)
Caron (CAQ)	Jeannotte (CAQ)	Lévesque (CAQ)	Thouin (CAQ)
Charest (CAQ)	Jolin-Barrette (CAQ)	(Chapleau)	Tremblay (CAQ)
Charette (CAQ)	Julien (CAQ)	Martel (CAQ)	
Chassé (CAQ)	Lachance (CAQ)	McCann (CAQ)	
Chassin (CAQ)	Lacombe (CAQ)	Picard (CAQ)	
D'Amours (CAQ)	Laforest (CAQ)	(Soulanges)	
Dansereau (CAQ)	Laframboise (CAQ)	Poulin (CAQ)	
Dubé (CAQ)	Lafrenière (CAQ)	Proulx (CAQ)	
		(Côte-du-Sud)	

**CONTRE - 26**

Anglade (PLQ)	David (PLQ)	Ménard (PLQ)	Sauvé (PLQ)
Arcand (PLQ)	Derraji (PLQ)	Nichols (PLQ)	St-Pierre (PLQ)
Barrette (PLQ)	Fortin (PLQ)	Polo (PLQ)	Tanguay (PLQ)
Benjamin (PLQ)	Kelley (PLQ)	Rizqy (PLQ)	Thériault (PLQ)
Birnbaum (PLQ)	Leitão (PLQ)	Robitaille (PLQ)	Weil (PLQ)
Charbonneau (PLQ)	Maccarone (PLQ)	Rotiroti (PLQ)	
Cicccone (PLQ)	Melançon (PLQ)	Rousselle (PLQ)	

**ABSTENTIONS - 10**

Dorion (QS)	Labrie (QS)	Marissal (QS)	Zanetti (QS)
Fontecilla (QS)	Leduc (QS)	Massé (QS)	
Ghazal (QS)	Lessard-Therrien (QS)	Nadeau-Dubois (QS)	